

# MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES - PROCÉDURE ADAPTÉE

en application de l'article 27 du Décret 2016-360 du 27 Mars 2016

## POUVOIR ADJUDICATEUR

### SICALA de Haute-Loire

(Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents)



3 avenue Baptiste MARCET  
43000 Le Puy en Velay

---

## CONTRAT TERRITORIAL DU LIGNON DU VELAY

**ÉTUDE DES PRATIQUES AGRICOLES ET DES AMÉLIORATIONS ENVISAGEABLES  
POUR RÉDUIRE LEUR IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU  
DU LIGNON ET DE SES AFFLUENTS  
(PHASE DE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET D'ÉLABORATION  
DU FUTUR CONTRAT TERRITORIAL)**

---

Référence du marché : 2018-01-NF

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P.)

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

AEP : Alimentation en Eau Potable

AFB : Agence Française pour la Biodiversité (anciennement ONEMA)

BV : Bassin versant

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

CA : Chambre d'Agriculture

CLE : Commission Locale de l'Eau

CRE : Contrat de Restauration et d'Entretien

CT : Contrat Territorial

CTHL : Contrat Territorial du Haut-Lignon

CTLV : Contrat Territorial du Lignon du Velay

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles

GT : Groupe de Travail

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

MAE : Mesure Agro-Environnementale

MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique

PAEC : Projet Agro-Environnementale et Climatique

RGA : Recensement Général Agricole

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAU : Surface Agricole Utile

SICALA : Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et des ses Affluents

UGB : Unité Gros Bétail

UTA : Unité de Travail Agricole

## SOMMAIRE

<b>1. Contexte de l'étude.....</b>	<b>1</b>
<b>2. Présentation du territoire.....</b>	<b>2</b>
2.1. Le territoire du Lignon du Velay.....	2
2.2. Hydrographie.....	3
2.3. Les zones humides du bassin versant.....	3
2.4. Un enjeu fort autour de l'alimentation en eau potable.....	4
2.5. Contexte socio-économique.....	7
2.6. Impacts potentiels liées aux pratiques agricoles.....	7
2.7. Les prélèvements agricoles de la ressource en eau.....	8
2.8. Historiques des études et démarches agricoles réalisées sur le territoire et les sources d'informations disponibles.....	9
2.9. Données agricoles.....	10
2.9.1. Surface Agricole Utilisée.....	10
2.9.2. Cultures.....	11
2.9.3. Élevages.....	11
2.9.4. Agriculture biologique.....	12
<b>3. Objectifs de l'étude.....</b>	<b>13</b>
<b>4. Déroulement de l'étude.....</b>	<b>13</b>
4.1. Phase 1 : Étude de l'activité agricole du territoire, des pressions et des solutions envisageables.....	16
4.1.1. Étude bibliographique.....	16
4.1.2. Entretiens avec les acteurs financiers et techniques de la profession.....	19
4.1.3. Élaboration d'une liste des actions pertinentes subventionnables ou non et de leurs critères d'éligibilité.....	20
4.1.4. Élaboration d'une liste des acteurs clefs et Organisation d'une réunion de « coaching » de ces acteurs. .	20
4.1.5. Enquête auprès des agriculteurs.....	22
4.1.6. Synthèse, diagnostic et conclusion.....	26
4.2. Phase 2 : Détermination des actions à mettre en place et élaboration du programme d'actions.....	27
4.2.1. Propositions d'actions.....	27
4.2.2. Travail avec les exploitants agricoles et les acteurs clefs.....	28
4.2.3. Élaboration du programme d'actions du futur CTLV.....	29
4.3. (Option) PHASE 3 : Communication auprès des exploitants agricoles.....	29
4.3.1. Élaboration de la plaquette de communication du programme d'actions à destination des agriculteurs..	29
4.3.2. Organisation de réunions de présentation des actions retenues qui seront mises en place dans le cadre du CTLV auprès des exploitants agricoles.....	30
<b>5. Rendus de l'étude.....</b>	<b>31</b>
<b>6. Composition du groupe de travail et réunions.....</b>	<b>32</b>
<b>7. Délais.....</b>	<b>33</b>
<b>8. Compétences requises.....</b>	<b>34</b>
<b>9. Présentation technique de l'offre.....</b>	<b>34</b>

## 1. Contexte de l'étude

Le Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) est porteur de l'élaboration et de la réalisation du futur **Contrat Territorial du Lignon du Velay (CTLV)**. Il s'agit d'un outil contractuel qui vise à **préserver les milieux aquatiques** à travers **une gestion intégrée et concertée à l'échelle d'un territoire cohérent**.

Ce futur contrat territorial fait suite à la démarche engagée depuis 2012 au travers du Contrat Territorial du Haut-Lignon (CTHL) qui s'est terminé le 29 juin 2017 après une phase opérationnelle d'une durée de 5 ans. La **Commission Locale de l'Eau du SAGE Lignon du Velay** (incluant le périmètre du CTHL) a retenu dans le choix de la stratégie, une disposition consacrée à l'**extension du CTHL sur l'ensemble du périmètre du SAGE** y compris les bassins versants du Lignon aval et de la Dunière. Ce futur CTLV s'étendra donc sur **l'ensemble du bassin versant du Lignon**.

Le dossier de présélection pour l'élaboration d'un CT à l'échelle du nouveau territoire « Lignon du Velay » a été validé le 28 février 2017 par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB).

L'objectif principal est l'atteinte des objectifs de « bon état » fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) pour les masses d'eau considérées. Un des axes pour parvenir à cet objectif est la **gestion des pollutions diffuses** notamment à travers **l'amélioration des pratiques agricoles**.

Afin de définir les actions les plus appropriées pour atteindre les objectifs du futur CTLV, tout en tenant compte des moyens humains et financiers disponibles, il est essentiel d'avoir **une connaissance fine de l'activité agricole du territoire et de connaître les besoins et les attentes des agriculteurs afin de pouvoir leur proposer des solutions adaptées**.

La dernière étude sur ce thème, réalisée par l'ADASEA et la Chambre d'Agriculture (CA) dans le cadre de l'élaboration du CTHL date de 2009. Depuis de nombreuses évolutions ont eu lieu sur les exploitations agricoles du territoire (explosion de l'agriculture biologique, retournement des prairies naturelles, agrandissement des exploitations et baisse du nombre d'exploitants...). Une mise à jour sur la partie amont et un complément sur la partie aval sont nécessaires.

L'objectif de ce présent marché est la réalisation d'une **étude des pratiques agricoles et des améliorations envisageables pour réduire les impacts sur la qualité de l'eau du Lignon et de ses affluents**. Il s'agira :

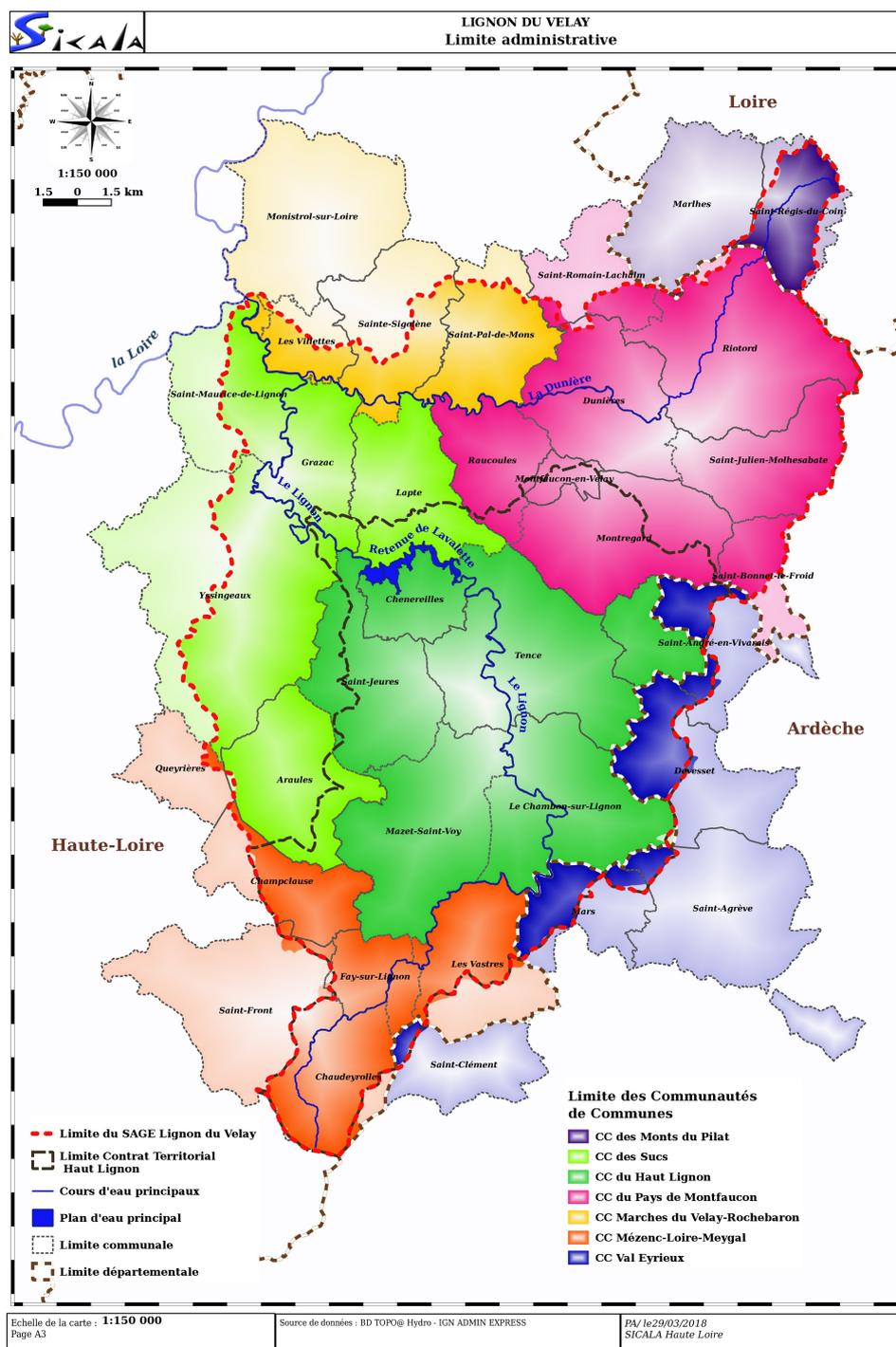
- de mettre à jour les informations sur le bassin versant du Lignon amont (en amont du barrage de Lavalette, territoire du CTHL) ;
- de réaliser une étude complète sur la partie aval du bassin versant (en aval du barrage de Lavalette) ;
- de développer une dynamique agricole locale en proposant des solutions efficaces et appropriables par les exploitants agricoles permettant de limiter les impacts sur l'environnement
- de définir le programme d'actions du futur CT pour l'aspect agricole ;

## 2. Présentation du territoire

### 2.1. Le territoire du Lignon du Velay

Le bassin versant du Lignon du Velay est situé en grande majorité dans l'Est du département de la Haute-Loire (Région Auvergne-Rhône-Alpes). Quelques communes des départements de l'Ardèche et de la Loire sont incluses en limite Est et Nord du territoire. Les agglomérations les plus proches sont le Puy-en-Velay au Sud-Ouest et Saint-Étienne au Nord.

Le territoire comprend 36 communes réparties au sein de 9 communautés de communes.



*Carte 1 : Carte administrative du territoire*

## 2.2. Hydrographie

**Le territoire du bassin versant du Lignon du Velay a une superficie de 708 km<sup>2</sup>.** Le Lignon du Velay est alimenté par un réseau très dense de **760 km cumulés de cours d'eau** (cf. carte 2). Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, identifie 5 masses d'eau sur le bassin versant :

- FRGR0161a : Le Lignon du Velay et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe de Lavalette ;
- FRGR0161c : Le Lignon du Velay et ses affluents depuis le complexe de Lavalette jusqu'à la confluence avec la Loire ;
- FRGR0162 : La Dunière et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Lignon du Velay ;
- FRGR1821 : Le Brossettes et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe de Lavalette ;
- FRGL085 : Le complexe de Lavalette - La Chapelette, une masse d'eau fortement modifiée.

*Tableau 1 : État des lieux de l'état écologique et chimique des masses d'eau du SDAGE 2016-2021 (source AELB)*

Masse d'eau	SDAGE 2016-2021		Paramètre déclassant
	État des lieux	Objectif	
Lignon amont	Bon	2015	aucun
Lignon aval	Moyen	2021	IPR
La Dunière	Moyen	2021	IBG, IPR
La Brossettes	Moyen	2015	Nutiments (P, PO4), IBD, IPR
Lavalette	Moyen	2021	Éléments biologiques et physico-chimiques

## 2.3. Les zones humides du bassin versant

**Les zones humides sont nombreuses sur les têtes de bassin du Lignon mais également dans les vallées plus ou moins évasées et les gorges forestières et sauvages. Elles sont réparties en mosaïque sur l'ensemble du bassin versant** (cf. carte 3).

Le niveau de connaissance des zones humides sur le bassin est relativement bon en milieu ouvert et semi-ouvert, grâce à un inventaire réalisé en 2004 par le bureau d'étude Césame pour le compte du Conseil Départemental de Haute-Loire qui a permis de localiser les zones humides du bassin versant, de préciser leur état de conservation et d'identifier leur rôle dans le fonctionnement hydrologique du bassin versant.

La méthode utilisée lors de cet inventaire présente cependant des limites en milieu forestier.

En l'état actuel des connaissances, **près de 2300 hectares de zones humides en plus de 600 entités ont été inventoriées, ce qui représente près de 3,3 % de la surface du bassin.** Elles sont majoritairement de type « SDAGE 7 » : zones humides de bas fonds en tête de bassin versant.

Cet inventaire a été complété en 2016 sur certaines parcelles agricoles du Haut-Lignon dans le cadre des diagnostics « zones humides » nécessaires à la contractualisation des mesures agro-environnementales proposées dans le PAEC du Haut-Lignon.

L'étude de la fonctionnalité hydrologique des zones humides, réalisée en 2006 par le bureau d'étude Césame, montre que l'utilisation des zones humides au sein des exploitations des bassins versant du Lignon, dépend de la proportion de ces dernières au sein de l'exploitation. Ainsi lorsqu'elles représentent une faible proportion, elles sont dédiées au pâturage du bétail, au contraire, elles sont drainées dans le cas d'une forte proportion.

Hors, les **zones humides jouent un rôle majeur** dans la régulation des **débits d'étiage** mais participent également à la dégradation des nutriments, elles constituent un **filtre biologique**. Toujours dans un souci de préservation de la qualité de l'eau, il est primordial de préserver les zones humides. Dans le cas d'un surpâturage, d'une fertilisation excessive ou d'un drainage, la zone humide est profondément modifiée et perd sa fonctionnalité.

## 2.4. Un enjeu fort autour de l'alimentation en eau potable

Sur le bassin, la ressource en eau potentiellement mobilisable en profondeur est faible, et de ce fait la principale ressource en eau du bassin est issue du réseau hydrographique superficiel.

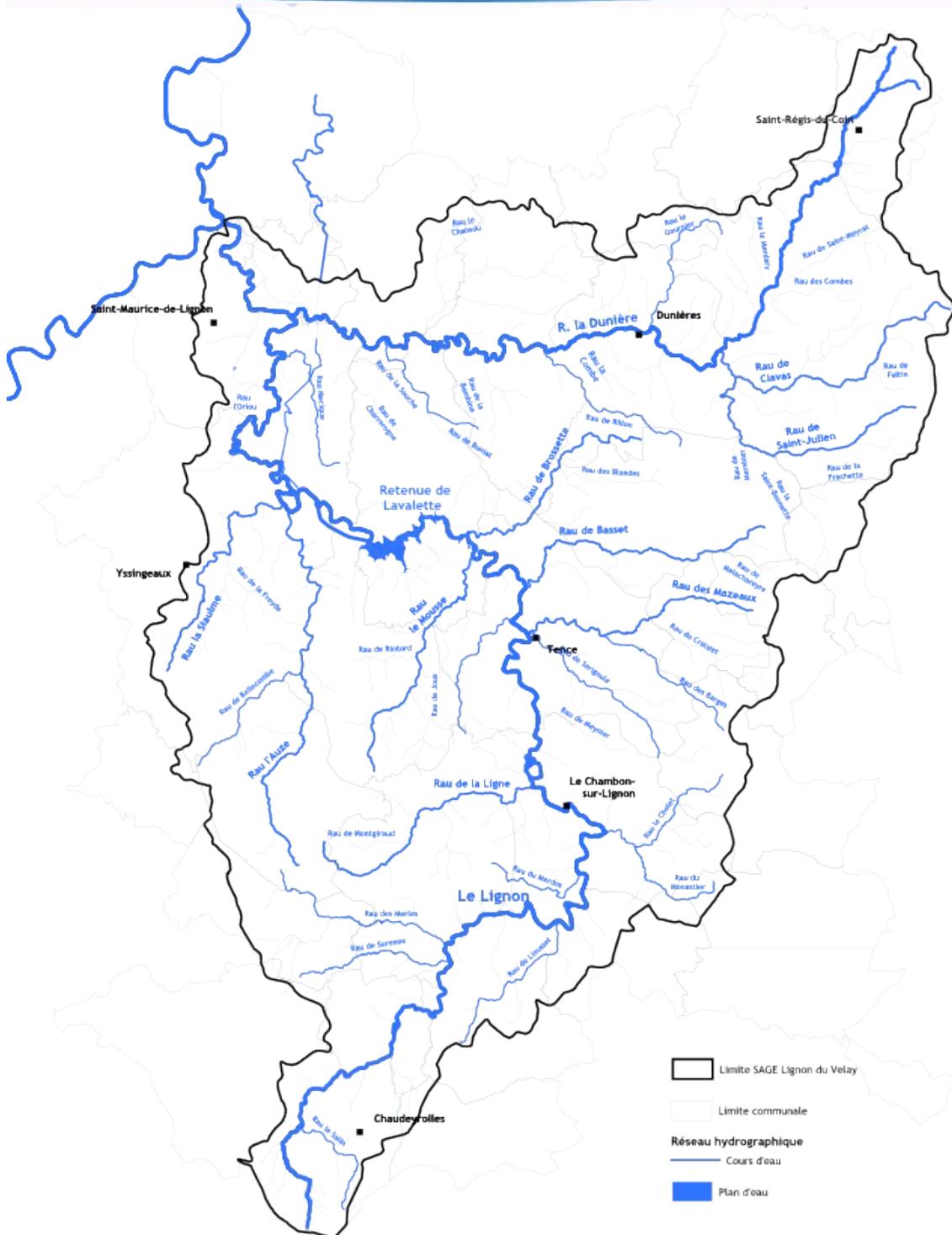
**Le bassin versant compte quatre prélèvements d'eau potable sur cours d'eau**, de nombreux prélèvements sur sources et plusieurs au niveau du complexe Lavalette / La Chapelette dont notamment la prise d'eau forcée qui assure l'alimentation en eau potable d'une partie de l'agglomération stéphanoise.

En effet, **le barrage de Lavalette**, propriété de Saint-Étienne Métropole, d'une capacité de plus de 40 millions de m<sup>3</sup> **alimente ainsi plus de 430 000 personnes** sur l'Est de la Haute-Loire et de l'agglomération de Saint-Étienne. Ce site est classé **captage prioritaire** depuis 2009.

Le diagnostic de la qualité des eaux superficielles du bassin versant a pu être établi avec l'étude réalisée en 2009 par le SATEA. Cette étude a montré une altération quasi généralisée sur le bassin versant, de la végétation aquatique avec des développement de diatomées, montrant un enrichissement en matières minérales et organiques. Ces développements constituent une altération importante au niveau du barrage de Lavalette. Ces développements d'algues entraînent la prolifération de cyanobactéries conduisant à l'eutrophisation du milieu. De plus, certaines des cyanobactéries présentes produisent une toxine qui est relarguée dans l'eau.

**L'eutrophisation du milieu est due à un apport excessif en nutriments**, notamment en phosphore et en nitrates. Ces nutriments proviennent à la fois des rejets domestiques, de l'industrie et de l'activité agricole.

Afin d'améliorer la qualité des eaux du bassin versant, il est nécessaire de réduire les apports et les transferts en nitrates et phosphore vers les cours d'eau afin de limiter le phénomène d'eutrophisation et le développement de cyanobactéries.



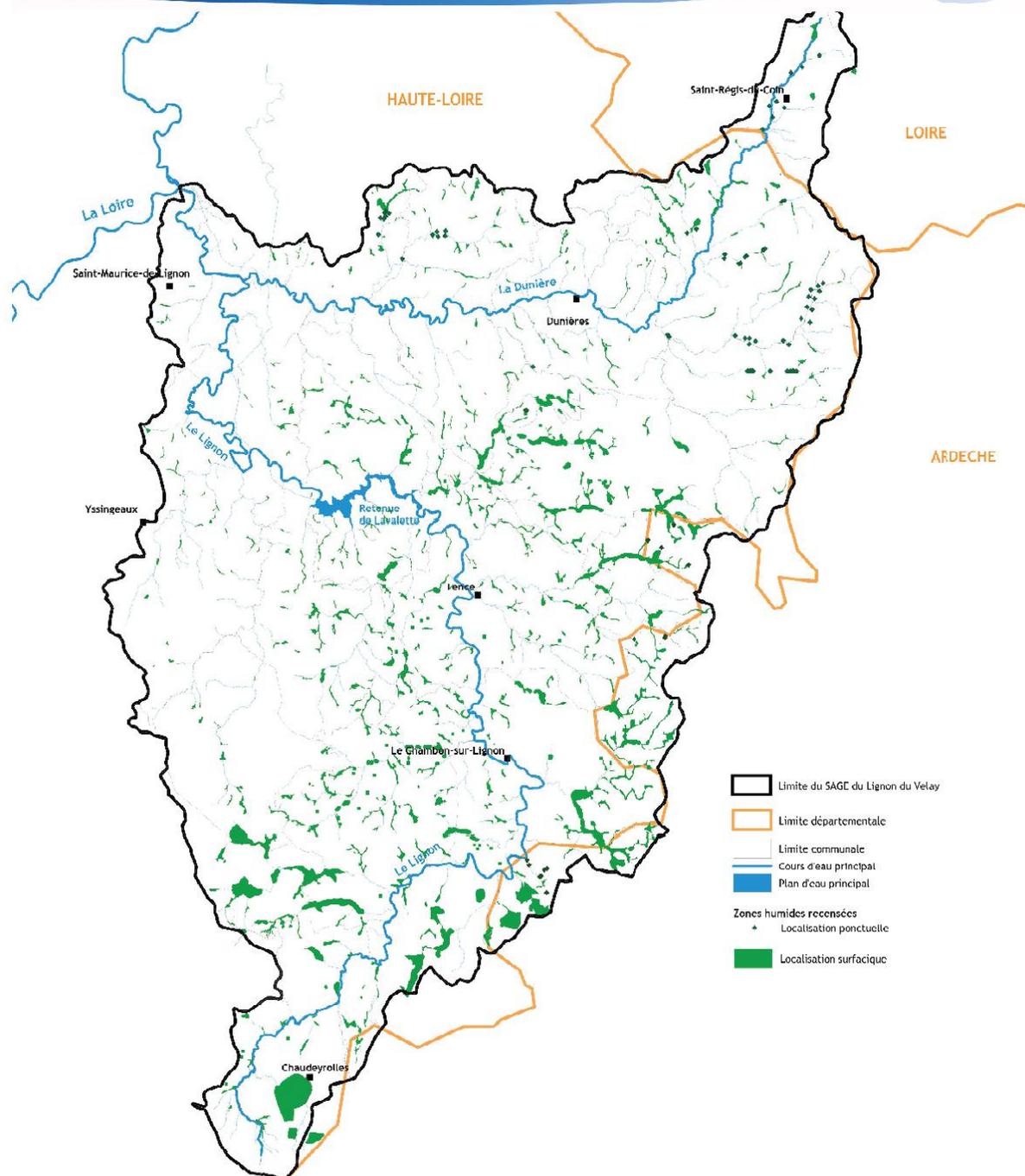
Echelle: 1: 140 000  
1 cm = 1,4 km

Réalisation: I. Brenas, SICALA, Juin 2011  
Source: BD CarTHAgE © 2006, © IGN BD CARTO © 2006, SICALA 2011

SAGE Lignon du Velay - Etat des lieux



**Carte 2 : Réseau hydrographique du bassin versant**



Echelle: 1: 140 000  
1 cm = 1,4 km

Réalisation: I. Brenas, SICALA, juin 2011

Source: CREN Rhône-Alpes, FRAPNA (2007); Syndicat Mixte des Trois Rivières, Concept Cours d'Eau (2004)  
CESAME, CG43 (2005); BIOTEC (2003); Diren Rhône-Alpes (2001)

SAGE Lignon du Velay - Etat des lieux



Carte 3 : Inventaire des zones humides

## 2.5. Contexte socio-économique

Le bassin versant compte une population d'environ **31 529 habitants**, en hausse dans le Nord du bassin versant (du fait de la proximité de l'agglomération stéphanoise) et l'activité touristique contribue à augmenter la population en période estivale.

Globalement, le **bassin versant est scindé en deux parties inégales** :

- Le sud du bassin versant où la densité est moyenne à faible et où la population est à la baisse depuis 1990. Ce secteur correspond à une zone d'altitude où les conditions de vie sont potentiellement plus difficiles et les centres économiques éloignés. Une partie de la tête de bassin versant de la Dunière est aussi concernée par ce phénomène ;
- le nord du bassin versant où la densité est plus forte et où la population augmente moyennement à fortement sur les communes proches de la RN 88 et sous l'influence de l'agglomération stéphanoise.

Le secteur primaire qui occupait plus de 20 % des emplois dans les années 80, connaît un fort déclin (perte de 2/3 des emplois en 30 ans) et ne représente plus que 5 % des emplois. Le secteur secondaire se maintient de par l'importance de certaines activités industrielles sur le bassin. Ce secteur occupe aujourd'hui près de 32 % des emplois du territoire.

**De fait, c'est le secteur tertiaire qui accueille la majorité des emplois du territoire (63 %).**

## 2.6. Impacts potentiels liées aux pratiques agricoles

Bien qu'ils ne soient pas les seuls, les apports liés aux activités agricoles sont, de part leur importance sur le territoire, une des principales sources d'enrichissement des eaux du bassin versant en éléments nutritifs (azote, phosphore, potassium) pouvant entraîner une dégradation de la qualité des eaux et une eutrophisation des milieux aquatiques.

Ces apports peuvent être de plusieurs natures : rejets au niveau des bâtiments d'élevage (effluents, jus d'ensilage), pollutions diffuses liées à l'épandage des effluents, ou par le biais des déjections dans les cours d'eau ou à proximité des sources.

**D'après les études réalisées en 2009 par la CA et l'ADASEA sur le Haut-Lignon, les conditions de stockage des effluents apparaissent actuellement comme le premier facteur de risque de pollution lié à l'activité agricole.**

Les conditions climatiques du territoire entraînent de longues périodes d'hivernage et ainsi la production et le stockage de volumes importants d'effluents (fumier et lisier). Le manque de sécurisation des zones de stockage ou le sous-dimensionnement des espaces de stockage générant des épandages en périodes défavorables, présentent des risques de transferts des nutriments vers les cours d'eau.

A cela peut s'ajouter un remplissage des fosses par les effluents peu chargés (eaux vertes, brunes et blanches) qui limite d'autant plus les capacités de stockage.

Cependant la rénovation des bâtiments d'élevage reste très coûteuse. Bien que les nouvelles installations soient aux normes, une réflexion doit être engagée au niveau des installations

existantes et vieillissantes pour réduire les volumes d'effluents (éviter l'introduction d'eaux pluviales ou de lavage, encourager les filières fumier plutôt que lisier...).

L'épandage est également réglementé pour éviter les zones à risques de transferts (fortes pentes, bordures de cours d'eau, périmètre de protection de captage...) et les périodes défavorables. Cependant les volumes stockés à la sortie de l'hiver sont parfois importants et compte-tenu des évolutions pressenties (augmentation de la taille des exploitations, augmentation des volumes de boues d'assainissement, saturation des surfaces favorables), l'épandage constituera certainement un enjeu fort dans les années à venir.

Une sur-fertilisation a également été constatée sur certaines cultures représentant toutefois une très faible part des surfaces agricoles.

En revanche, il a été constaté un problème de gestion des effluents et de fertilisation. La campagne d'analyses de sol et d'effluents et de conseils en fertilisation, réalisée en 2014 par la CA et le bureau d'étude GALYS SAS, montre que les effluents d'élevage sont globalement mal valorisés. Les sols du bassin versant sont naturellement riches en phosphore ainsi l'apport de phosphore est souvent trop important par rapport aux besoins réels. De fait, l'excédent est lessivé vers les cours d'eau, accélérant le phénomène d'eutrophisation du milieu.

**Concernant les produits phytosanitaires, le suivi est réalisé uniquement à l'exutoire du bassin et le niveau global de contamination peut être qualifié de faible.** Certains prélèvements présentent cependant des détections de molécules ou des cumuls de concentrations supérieures aux normes pour les eaux destinées à la consommation humaine. Il s'agit notamment d'herbicides à usages multiples (désherbage des allées, parcs et jardin, voies de communication, agriculture...).

## 2.7. Les prélèvements agricoles de la ressource en eau

Dans le contexte de **changement climatique** et des prévisions annoncées, le **maintien de la ressource en eau va devenir un objectif primordial** à l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Une étude récente prévoit notamment, sur le bassin de la Loire en Haute-Loire, d'ici à 2070, une diminution de 25 % du module de la Loire, une diminution de 23 % des débits des aquifères et une augmentation de 2,5°C de la température de l'air.

Plus spécifiquement sur le bassin du Lignon, une étude récente de 2018, réalisée par la Fédération de pêche de Haute-Loire alerte notamment sur les températures qui deviennent de plus en plus préjudiciables pour les espèces faunistiques du Lignon et de ses affluents, spécifiquement pour la truite fario. Sur la période 2012-2015, le régime thermique estival du Lignon est caractérisé par des températures élevées (étés frais :  $T_{moy30jcons}^1 = 16,5^\circ$  en 2014 et 2016 ; étés chauds :  $T_{moy30jcons} = 19,3^\circ$  en 2015) si l'on considère la position géographique du bassin et son altitude moyenne (>800m).

Les prélèvements d'eau agricoles peuvent être considérés comme diffus car souvent non comptabilisés (en partie compris dans le prélèvement AEP ou selon les ressources sur les terrains : mares, sources, cours d'eau).

1 Température moyenne des 30 jours consécutifs les plus chauds.

Les prélèvements recensés (c'est-à-dire ceux qui nécessitent des autorisations liées au volume intercepté) concernent uniquement ceux de la retenue collinaire destinée à la culture de fruits rouges d'une capacité de 9000 m<sup>3</sup> (en 2011).

On peut estimer que le prélèvement associé à l'ensemble des retenues collinaires pour l'irrigation des fruits rouges se situe entre 30 000 m<sup>3</sup> en année moyenne et 60 000 m<sup>3</sup> en année sèche.

Notons que l'estimation du besoin en eau pour l'abreuvement des cheptels sur la bassin du Lignon est de l'ordre de 1,07 millions de m<sup>3</sup>/an (à 93 % lié aux bovins, à la fois plus nombreux et plus consommateurs) auxquels s'ajoutent 141 000 m<sup>3</sup> pour les bâtiments d'élevage . En moyenne 16 % de ces besoins sont comptabilisés sur les prélèvements dans le réseau AEP, on peut donc considéré un **prélèvement diffus par alimentation directe dans le milieu à 1 million de m<sup>3</sup>/an.**

La réglementation oblige les agriculteurs et même les particuliers à faire une déclaration en mairie de tous prélèvements hors réseau. Cependant cette obligation est rarement suivie, mais il serait tout de même intéressant de consulter les mairies afin de recueillir les informations dont elles disposent.

## 2.8. Historiques des études et démarches agricoles réalisées sur le territoire et les sources d'informations disponibles

\* En 2009, deux études ont permis de déterminer l'impact de l'activité agricole sur la qualité de l'eau et de proposer des voix d'amélioration :

- Une étude de la vulnérabilité du milieu aux pollutions diffuses d'origine agricole : cartographie du parcellaire agricole et des zones sensibles et analyse multicritères du niveau de risque. Cette étude a été réalisée en interne, par le SICALA.

- Une étude des pratiques agricoles et des améliorations envisageables pour réduire leur impact sur la qualité de l'eau du Lignon et de ses affluents : mesures agro-environnementales (MAE), mises aux normes des bâtiments, formations, changements de pratiques... Cette étude a été menée conjointement par l'ADASEA et la CA de Haute-Loire. Les données de l'étude ont été collectées auprès d'agriculteurs volontaires, qui ont répondu à un questionnaire au cours de réunions de groupe.

\* Des mesures agro-environnementales (MAE) ont été proposées aux agriculteurs volontaires lors d'une première campagne de **2010 à 2011.**

Ceux-ci se sont alors engagés à **réduire voire supprimer la fertilisation** sur les parcelles concernées, moyennant une indemnisation sur une durée de 5 ans. La première campagne de mesures de 2010-2011 a permis l'engagement de près de 1080 hectares en limitation de fertilisation sur prairies et 1700 hectares en suppression de fertilisation sur prairies auprès de 121 agriculteurs. Ces contrats se sont terminés en mai 2015.

\* Une **deuxième campagne de mesures** a été proposée en 2015 et 2016 dans le cadre du PAEC du Haut-Lignon porté par le SICALA. Les mesures proposées, choisies dans un catalogue européen

commun, étaient plus restreintes que celles de la précédente programmation avec uniquement une mesure de **suppression de fertilisation avec un ciblage sur des parcelles situées en bords de cours d'eau et/ou avec des zones humides**.

Sur les deux années de contractualisation, 57 exploitations ont contractualisées des MAEC sur une superficie d'environ 1000 hectares (dont 116 hectares situés sur la zone Natura 2000).

\* Une autre source d'informations non négligeable est la réalisation de diagnostics individuels d'exploitation qui était un préalable à la souscription aux MAE et MAEC. Au total, le bureau d'étude SCE, choisi comme prestataire a réalisé 124 diagnostics entre 2010 et 2011 et 42 entre 2015 et 2016.

\* De plus, en 2014, des analyses de sols et d'effluents ont été proposées aux agriculteurs du bassin versant. Au total 34 agriculteurs ont participé, volontairement, aux analyses et aux animations proposées sur la thématique de la fertilisation.

Sur le territoire du CRE Dunière, celui-ci étant axé principalement sur des travaux en rivières, aucune animation agricole générale n'a eu lieu à l'époque.

Il est donc important de faire **perdurer cette animation agricole sur l'amont** du bassin et **d'engager des actions sur l'aval** afin d'y **mobiliser les agriculteurs** dans la protection de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

## 2.9. Données agricoles

**L'agriculture sur le bassin est très largement dominée par l'élevage**, essentiellement tourné vers des bovins lait et viande, filières adaptées à un espace d'altitude et aux conditions naturelles locales. Les cultures ne représentent qu'une faible part de la surface agricole du fait de la rudesse du climat, de la nature des sols et des fortes pentes peu favorables aux implantations.

Les chiffres du dernier Recensement Général Agricole (RGA) de 2010 totalisent sur le bassin (au prorata de la surface pour les communes partiellement incluses dans le bassin) :

- 836 exploitations ;
- 846 Unités de Travail Agricole (UTA), unité équivalente au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année ;
- 26 587 ha de Surface Agricole Utile (SAU) soit 37,5 % de la superficie du bassin.

### 2.9.1. Surface Agricole Utilisée

Sur 10 ans, le nombre d'exploitations a diminué d'un quart alors que la surface agricole totale tend à se maintenir, reflétant la tendance nationale à la baisse du nombre d'exploitations avec une augmentation de leurs surfaces. Les chiffres des recensements agricoles mettent également en évidence une diminution de l'emploi agricole, corrélée à la diminution du nombre d'exploitations.

Tableau : Évolution de la SAU et du nombre d'exploitations sur le bassin versant entre 1988 et 2010

	RGA 1988		RGA 2000		RGA 2010		
	SAU	nb. d'expl.	SAU	nb. d'expl.	SAU	nb. d'expl.	
<b>BV du Lignon</b>	29 935	1 482	28 109	1 092	26 587	836	
<b>% du BV</b>	42,3 %		39,7 %		37,6 %		
<b>Evolution</b>			- 6,1 %	- 26,3 %	- 11,2 %	- 43,6 %	<b>/ 1988</b>
					- 5,4 %	- 23,4 %	<b>/2000</b>

*nb. d'expl. = nombre d'exploitations*

Parallèlement à ces évolutions, apparaît une tendance générale au vieillissement des chefs d'exploitation ou du premier co-exploitant que ce soit sur le bassin du Lignon ou plus généralement sur le département de la Haute-Loire.

### 2.9.2. Cultures

L'utilisation des surfaces agricoles est clairement dédiée à l'élevage avec environ 90 % de la SAU constituée des surfaces toujours en herbe et des surfaces fourragères (hors maïs ensilage qui représente environ 1 %). Les céréales représentent autour de 7 % de la SAU, les surfaces les plus importantes sont observées sur les communes périphériques à l'aval du bassin : Monistrol-sur-Loire, Saint-Maurice-de-Lignon, Yssingeaux, Sainte-Sigolène. Il est difficile de donner les chiffres de surface exacts car certaines données du RGA ne sont pas disponibles pour certaines communes en lien avec le secret statistique, cependant la part de ces différents types de cultures dans la SAU est restée stable entre 2000 et 2010.

Par ailleurs une activité de culture de petits fruits (framboises, fraises, cassis, groseilles), a été développée par des agriculteurs à la recherche de revenus d'appoint et continue son développement.

Le syndicat des producteurs de fruits rouges des Monts du Velay rassemble actuellement, 51 producteurs en Groupement d'Intérêt Économique (GIE) « Perles rouges » et localisés à Saint-Romain-Lachalm, dans le Mézenc et sur les cantons de l'Est du département, jusqu'à 1000 m d'altitude. Concernant le bassin versant du Lignon, la CA<sup>2</sup> recense huit exploitations, notamment dans le secteur du Mazet-Saint-Voy et Saint-Jeures.

### 2.9.3. Élevages

L'agriculture présente sur ce bassin est très largement dominée par l'élevage de bovin de type extensif avec en 2000, 82.8 % de l'UGB (Unité Gros Bétail) du bassin versant.

D'après le Recensement Général Agricole, il y avait près de 27 400 bovins sur le bassin versant en 2000 et 27 560 en 2010 (nombre total de bovin sur les communes en fonction de la surface des

2 Source : Diagnostic de la ressource en eau dans le cadre du SAGE du Lignon du Velay, Joël SOUVIGNET, SICALA, 2006

communes incluses dans le bassin versant). L'effectif est donc en très légère progression, déjà relevée de 1988 à 2000.

Par contre, on constate une régression marquée du cheptel en bovin lait de près de 24 % en effectifs et de 45 % en nombre d'exploitations. Le développement de la production de bovins viande compense cette régression avec la recherche de productions ayant une meilleure valeur ajoutée (développement de la découpe et de la vente en directe).

Pour les autres cheptels, le nombre exact est plus difficile à renseigner car, les exploitations étant moins nombreuses, on se retrouve plus facilement dans le cadre du secret statistique. Les cheptels communaux (hors bovins) pondérés par les surfaces situées dans le bassin peuvent être estimés à : 6500 porcs, 4500 brebis, 1900 chèvres, 2500 volailles.

Deux démarches qualité sont présentes sur le bassin versant : l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) du Fin gras du Mézenc (viande bovine obtenue à partir de génisses et bœufs nés et élevés sur le Massif du Mézenc à plus de 1100 mètres d'altitude) et le veau des Monts du Velay ou « le Vedelou » qui est une association avec un label rouge (veaux fermiers nourris exclusivement au lait de la mère).

#### *2.9.4. Agriculture biologique*

L'agriculture biologique est un mode de production qui recourt à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect du vivant et des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants.

Selon les chiffres de 2011 de l'association Haute Loire Biologique, 54 exploitations<sup>3</sup> sur les communes du futur contrat travaillent selon les critères de l'agriculture biologique ou en conversion. Ceci correspond à **6 % des exploitations agricoles** du bassin versant. L'élevage laitier est l'activité principale recensée. En 2009, la part de l'agriculture biologique en Auvergne était de 2,7 % et de 4 % à l'échelle nationale.

3 Chiffres concernant la SAU non disponibles

### 3. Objectifs de l'étude

- ❶ **Caractériser l'activité agricole** sur le territoire ;
- ❷ **Identifier, localiser les risques de pollutions diffuses** liées aux pratiques agricoles et les **critères environnementaux accentuant leurs transferts** ;
- ❸ **Identifier et localiser les pratiques agricoles respectueuses** pour l'environnement et les **critères environnementaux limitant le transfert** de pollutions diffuses ;
- ❹ **Identifier des territoires prioritaires** afin de cibler les actions ;
- ❺ **Identifier les dynamiques locales en place** pour déterminer des acteurs clefs pour mobiliser les agriculteurs, développer les partenariats et la dynamique agricole locale ;
- ❻ **Évaluer les actions mises en place et Connaître les leviers et les freins** des exploitations locales à l'amélioration des systèmes agricoles pour la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau. ;
- ❼ **Proposer des solutions efficaces et adaptées** pour améliorer la qualité de l'eau ;
- ❽ **Élaborer le programme d'actions** du volet agricole du futur CTLV ;
- ❾ **Communiquer** sur les actions à mettre en place.

### 4. Déroulement de l'étude

L'étude sera menée en **trois phases dont une optionnelle**, selon le découpage présenté dans le tableau ci dessous, le contenu et les objectifs des différentes phases seront détaillés par la suite.

**PHASE 1 : Étude de l'activité agricole du territoire, des pressions et des solutions envisageables**

<b>Objectifs globaux de la phase 1 :</b>	<b>Étapes</b>	<b>Sous-objectifs</b>	<b>Rendu</b>
<p>❶ Caractériser l'activité agricole du territoire (évolution, pratiques, filières, contexte économique, politique et social...)</p> <p>❷ Identifier et localiser les pratiques à risque et les critères environnementaux accentuant les transferts</p> <p>❸ Identifier et localiser les pratiques respectueuses et les critères environnementaux limitant les transferts</p> <p>❹ Identifier des territoires prioritaires</p> <p>❺ Identifier les dynamiques locales en place (acteurs et actions)</p> <p>❻ Identifier les leviers et les freins pour faire évoluer les pratiques pour améliorer la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau</p> <p>❼ Identifier des solutions pertinentes (pratiques agricoles, engins agricoles, partenariats, outils contractuels, réglementaires, études, organisation, aides financières...)</p>	Étude bibliographique	Dégrossir	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Rapport d'étude intermédiaire</li> <li>→ Cartographie des territoires prioritaires</li> <li>→ Liste nominative des exploitants agricoles situés en zones prioritaires</li> <li>→ Liste des dynamiques locales en place (acteurs et actions)</li> </ul>
	Enquêtes auprès des partenaires	Affiner	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Recueil des compte-rendus des entretiens</li> <li>→ Rapport d'étude intermédiaire</li> </ul>
	Détermination d'actions pertinentes	Entreprendre	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Liste des aides et actions pertinentes subventionnables ou non et leurs critères d'éligibilité</li> </ul>
	Coaching des acteurs clefs	Mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Compte-rendu des réunions</li> <li>→ Liste des acteurs référents</li> </ul>
	<b>Restitution au groupe de travail</b> en réunion pour validation des rendus et de la méthodologie de l'étape suivante		
	Enquête auprès des exploitants agricoles	Réalité de terrain et ressentis	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Questionnaires</li> <li>→ Compte-rendus des réunions</li> </ul>
	Compilation, traitement et analyse des données	Synthétiser et diagnostiquer	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Base de données</li> <li>→ Rapport d'étude intermédiaire</li> <li>→ Cartographie(s) des exploitants ayant répondu et des principales caractéristiques des exploitations</li> </ul>
<b>Restitution au groupe de travail en réunion</b> en réunion pour validation des rendus et de la méthodologie de l'étape suivante			

**PHASE 2 : Détermination des actions et élaboration du programme d'actions**

<b>Objectifs globaux de la phase 2 :</b>	<b>Étapes</b>	<b>Sous-objectifs</b>	<b>Rendu</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>⑦ Déterminer les actions du futur CTLV</li> <li>⑧ Élaborer le programme d'actions du futur CTLV</li> </ul>	Détermination des actions à mettre en place	Proposer et déterminer	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Proposition de solutions à soumettre au GT et aux exploitants agricoles volontaires</li> <li>→ Liste des actions pour le futur CTLV</li> <li>→ Compte-rendus des réunions</li> </ul>
	Élaboration du programme d'actions	Estimations financières et techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Programme d'actions et fiches actions du futur CTLV</li> <li>→ Rapport final</li> </ul>
	<b>Restitution au groupe de travail</b> en réunion pour validation des rendus et de la méthodologie de l'étape suivante		

**(OPTION) PHASE 3 : Communication auprès des exploitants agricoles**

<b>Objectifs globaux de la phase 3 :</b>	<b>Étapes</b>	<b>Sous-objectifs</b>	<b>Rendu</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>⑨ Réaliser le document de communication</li> <li>⑩ Organiser des réunions de présentation des actions auprès des exploitants agricoles</li> </ul>	Élaboration du document de communication et animation des réunions de présentation des futures actions aux agriculteurs	Communiquer	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Plaque de communication du programme d'actions</li> <li>→ Liste des exploitants volontaires pour s'engager dans les actions</li> <li>→ Compte-rendus des réunions</li> </ul>

## 4.1. PHASE 1 : Étude de l'activité agricole du territoire, des pressions et des solutions envisageables

### 4.1.1. Étude bibliographique

Cette phase sera essentielle au bon déroulement de l'étude, à partir des données existantes, elle permettra de :

- Caractériser l'activité agricole sur le territoire et son évolution, de décrire les filières et les circuits de distribution ;  
Elle s'intéressera également au contexte économique, politique et social des filières ;
- Identifier les enjeux et les critères pour la détermination des territoires prioritaires ;
- Identifier les dynamiques locales en place ;
- Identifier les leviers et les solutions envisageables.

Le diagnostic agricole et la recherche de solutions devra être réfléchi dans le contexte du **changement climatique** et devra privilégier les solutions durables.

A l'issue de cette première approche, il sera notamment attendu :

#### 4.1.1.1. Une analyse agronomique détaillée du territoire

\* Elle devra notamment décrire les systèmes agricoles, les pratiques majoritaires, les surfaces agricoles utilisées et le cheptel, le nombre d'exploitants, les volumes de matières premières produites.

Il sera attendu une **description des filières** :

- structuration, fonctionnement, circuit de distribution, débouchés ;
- poids de la filière sur le territoire (volumes produits, nombre d'exploitations...) ;
- les scénarios d'évolution de la filière (contexte politique, économique et social).

Pour les filières les plus importantes :

- cahier des charges, éléments important du cahier des charges ayant un lien avec la qualité des eaux ;
- Description des conseils donnés aux agriculteurs ;
- Connaissances des contraintes techniques, exigences spécifiques liées à la filière
- Étude des freins et des leviers pour le développement des filières ;
- les différentes pratiques agricoles existantes, leurs poids au sein de la filière et leurs débouchés ;
- Identification des marques locales, de démarches qualité.

Lors de cette phase il sera particulièrement important d'**identifier concrètement** :

- des freins potentiels auxquels sont fréquemment confrontés les exploitants agricoles (surfaces insuffisantes, capacité de stockage, maladies, parasitismes...) ;

- les pratiques et éléments à risque pour l'environnement (sur-fertilisation, utilisation de produits phytosanitaires, fongicides, antiparasitaire, terrain en pente...);
- les pratiques respectueuses de l'environnement existantes sur le territoire (agriculture biologique, charte, label, démarche qualité, rotations, bandes enherbées...);
- les critères environnementaux pouvant influencer le transfert de pollution ainsi que les critères impliqués (largeur/diversité des haies, capacité d'auto-épuration des zones humides, pédologie, pente..);
- des leviers envisageables, c'est à dire des axes possibles permettant une amélioration de la qualité des milieux aquatiques (fertilisation, rotation, pesticides, végétation, travail du sol...).

\* Pour le territoire de l'ancien CTHL, les **diagnostics réalisés préalablement à la contractualisation des MAE/MAEC** seront synthétisés et comparés temporellement afin de caractériser l'activité agricole et son évolution sur ce territoire.

Le prestataire fera attention à ne pas généraliser ses conclusions en gardant en tête que les exploitations ayant réalisées ces diagnostics ne sont pas représentatives de l'activité agricole sur le territoire, celles-ci pratiquant une agriculture moins impactante.

#### 4.1.1.2. L'identification des enjeux et critères pour la détermination des territoires prioritaires

Cette étape permettra de cibler les actions futures vers de petits territoires prioritaires afin de travailler avec de petits groupes d'agriculteurs plutôt que d'avoir une action diffuse sur tout le bassin.

La détermination des territoires prioritaires s'appuiera notamment sur :

- le SDAGE et le SAGE pour l'identification des secteurs prioritaires et des secteurs à risque d'intensification marquée ;
- l'état des masses d'eau issu du réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines de l'AELB ;
- les études « qualité » réalisées sur le territoire notamment celles réalisées par le BRGM, la Fédération de pêche, le SATEA, l'AFB... ;
- la cartographie et les données existantes sur les zones humides ;
- la cartographie des cours d'eau réalisée par la DDT ;
- l'identification des secteurs soumis à l'érosion et aux transferts (pente, absence de végétation...);
- l'identification des secteurs à enjeux (captage en eau potable, proximité avec une nappe ou un cours d'eau, présence avérée d'espèces protégées, de zones humides, zones de source...)
- ...

Le prestataire transmettra au groupe de travail une liste des enjeux et critères jugés pertinents ainsi qu'une cartographies détaillés des territoires prioritaires représentant notamment les différents enjeux et critères sélectionnés.

#### 4.1.1.3. L'identification des dynamiques agricoles en place

L'identification des dynamiques locales en place avec des **capacités d'action et de l'influence** est primordiale pour la suite de l'étude. Il s'agira de faire le point sur :

- les acteurs agricoles du territoire ;
- les actions agricoles mises en place, actuellement et par le passé, sur le territoire.

\* L'identification des **acteurs** permettra d'en faire des acteurs clefs dans la mobilisation des agriculteurs et pour développer les partenariats et la dynamique agricole locale.

Il s'agira notamment des groupes de développement, GIEE, groupes 3000, fermes de référence, groupes bio, coopératives, négociants agricoles, associations...

Leur rôle sera double :

- mobiliser les agriculteurs pour qu'ils participent à l'étude ;
- travailler à la construction et au portage des actions futures.

Les acteurs clefs identifiés devront pouvoir toucher :

- un maximum d'agriculteurs ;
- l'ensemble des filières du territoire ;
- l'ensemble des pratiques agricoles et notamment les pratiques impactantes.

\* L'identification des **actions** agricoles permettra de les évaluer afin de déterminer les actions efficaces et celles qui n'ont pas fonctionné et d'en identifier les causes.

Le prestataire transmettra une liste de ces dynamiques agricoles locales au groupe de travail.

#### 4.1.1.4. L'identification de leviers et des solutions envisageables

Le prestataire recensera l'ensemble des solutions existantes permettant de limiter les impacts. Ces solutions pourront être de plusieurs types :

- des pratiques agricoles moins impactantes (l'agriculture biologique, désherbage mécanique, agroforesterie extra ou inter parcellaire...);
- des outils contractuels (MAEC...);
- des outils techniques existants (séparateur de phases à lisier...);
- des aménagements (mises aux normes, mise en place de bande végétalisée, préservation des zones humides...);
- des partenariats et organisations possibles (collecte et mise à disposition de financements, mutualisation d'engins agricoles...).
- des thématiques de formations et des moyens de communication
- ...

Les solutions à identifier devront également répondre aux problématiques liées **au changement climatique** en privilégiant les solutions durables et ayant **un impact minimum sur l'environnement**.

L'ensemble des éléments bibliographiques récolté sera **questionné et confronté à la réalité de terrain** lors des entretiens avec les partenaires potentiels, les acteurs clefs et les agriculteurs.

A l'issue de cette phase, le **prestataire transmettra un rapport intermédiaire structuré de l'étude** qui présentera notamment les grandes lignes, les données manquantes ou à compléter pour les ajuster au territoire.

Ce rapport intermédiaire sera complété au fur et à mesure de l'étude.

L'intérêt de cette phase, en plus de **décrire l'activité agricole** sur le territoire, est d'obtenir des **premiers éléments de réflexion** qui seront discutés par la suite.

#### *4.1.2. Entretiens avec les acteurs financiers et techniques de la profession*

Plusieurs entretiens par téléphone seront réalisés afin d'affiner la connaissance du territoire et de discuter de **l'accompagnement des agriculteurs aux changements de pratiques agricoles** notamment au travers des aspects techniques et financiers.

Le prestataire établira une **liste des acteurs** qu'il envisage de questionner, comprenant un argumentaire succinct pour chaque acteur potentiel, ainsi qu'une **trame d'entretien**. Ces documents seront validés par le groupe de travail et le prestataire les ajustera en fonction des retours obtenus avant de commencer les entretiens.

Des partenaires financiers potentiels :

- AELB ;
- DREAL (FEDER/FEADER) ;
- Conseil Régionale AURA (Contrat vert et bleu) ;
- Conseils Départementaux 43, 42 et 07 ;
- les collectivités territoriales...

Et des potentiels partenaires techniques :

- CA 42,43 et 07 ;
- DDT, service d'économie agricole ;
- Conseils Départementaux, service agricole ;
- SAFER ;
- AGC (Association de Gestion et de Comptabilité, anciennement Centre d'Économie Rural) ;
- CUMA ;
- GIE des producteurs de fruits rouges ;
- les prescripteurs de produits agricoles ;
- les vétérinaires ;
- les opérateurs des principales filières, (coopératives, transformation, ...) connaître leurs exigences, leurs contraintes et leur marge de manœuvre ;
- les associations (Haute Loire bio, Mission haies Auvergne, Terre de liens, CEN, CBNMC, SOS Loire Vivante...) ;
- les collectivités territoriales (notamment pour les prélèvements en eaux et un appui technique voire foncier)...

Le prestataire rédigera un compte-rendu de chaque entretien et transmettra un recueil de ces compte-rendus d'entretien aux membres du groupe de travail dans les 2 semaines suivant le dernier entretien.

#### *4.1.3. Élaboration d'une liste des actions pertinentes subventionnables ou non et de leurs critères d'éligibilité*

A l'issue de ces entretiens, le prestataire établira une **liste des aides et des actions pertinentes** à mettre en place.

Cette liste devra évidemment tenir compte des **aides et actions subventionnables** au travers des contrats territoriaux et hors contrat territorial mais elle ne devra pas s'arrêter uniquement aux aides et outils mis en place par les grandes instances (Europe, Agence de l'eau, Région, Département...).

Le prestataire s'attachera à développer une **dynamique propre au territoire grâce à l'identification d'acteurs clefs** avec qui développer les partenariats et travailler sur la construction et le portage d'actions **innovantes** répondant aux problématiques agricoles locales.

Chaque action sera accompagnée d'une succincte description technique et des objectifs auxquels elle répond.

A l'issue de cette étape le prestataires transmettra la liste aux membres de groupe de travail pour validation.

#### *4.1.4. Élaboration d'une liste des acteurs clefs et Organisation d'une réunion de « coaching » de ces acteurs*

Afin de **lutter contre les idées reçues et d'amoindrir les craintes et les désillusions** ressenties par les agriculteurs à l'encontre de telles études et des actions qui en découlent, il est primordial d'identifier des acteurs clefs. Ces acteurs devront diffuser les informations et inciter les agriculteurs à se mobiliser en leur faisant prendre conscience qu'il s'agit d'une opportunité et non d'une nouvelle contrainte.

A l'issue des informations recueillies jusqu'alors, le prestataire établira une **liste des acteurs clefs potentiels** (cf. 4.1.1.3) qu'il transmettra aux membres du groupe de travail pour validation.

Pour rappel, les acteurs clefs identifiés devront pouvoir toucher :

- un maximum d'agriculteurs ;
- l'ensemble des filières du territoire ;
- l'ensemble des pratiques agricoles et notamment les pratiques impactantes.

Et ils auront un double rôle :

- mobiliser les agriculteurs pour qu'ils participent à l'étude ;
- travailler à la construction et au portage des actions futures.

Le prestataire organisera **une ou deux réunion de présentation pour ces acteurs clefs** sélectionnés dont l'objectif est de leur faire comprendre que cette étude est :

- une opportunité pour les agriculteurs de faire remonter leurs besoins, leurs attentes, les freins qu'ils ont pu rencontrer par rapport aux actions qui ont été mises en place par le passé ;
- que l'étude n'a pas de vocation réglementaire et qu'elle ne sera suivie d'aucune obligation relative aux pratiques jugées impactantes.

Il leur sera demandé de **communiquer sur l'étude auprès des agriculteurs** et de leur faire passer ce message pour qu'ils prennent conscience de l'opportunité que l'étude représente afin de les mobiliser.

A l'issue de la présentation, il sera demandé aux personnes présentes l'autorisation de les citer comme personnes référentes auprès des agriculteurs pour répondre à leurs interrogations et leur expliquer l'intérêt de l'étude.

Afin de s'assurer de la présence des acteurs clefs à la réunion, le prestataire les relancera par téléphone en cas de non réponse de leur part.

Le prestataire rédigera un compte-rendu des réunions de présentation qu'il transmettra aux membres du groupe de travail dans les 2 semaines suivant la réunion.

Rendus à ce stade de l'étude :

- ✓ Un **rapport d'étude** intermédiaire ;
- ✓ Une **cartographie** des territoires prioritaires ;
- ✓ Une **liste nominative** des exploitants agricoles situés en zone prioritaire ;
- ✓ Une **liste des aides et actions pertinentes subventionnables ou non** et leurs critères d'éligibilité ;
- ✓ Une **liste des acteurs clefs** identifiés ;
- ✓ une **liste des actions agricoles mises en place** actuelles et passées ;
- ✓ Un recueil des **compte-rendus** des entretiens et de la réunion avec les acteurs clefs.

**1** A ce stade, une **première restitution en réunion sera faite au groupe de travail agricole**. Le prestataire présentera notamment les grandes lignes de l'étude, les données manquantes ou à compléter pour les ajuster au territoire, les problématiques du territoire, les axes potentiels d'amélioration et les solutions proposées dont la pertinence sera évaluée tout au long de la suite de l'étude.

Le prestataire transmettra le rapport d'étude provisoire au minimum 2 semaines avant la réunion aux membres du groupe de travail.

Le prestataire rédigera un compte-rendu de la réunion qu'il transmettra au groupe de travail dans les 2 semaines suivant la réunion.

Le groupe de travail portera une **attention particulière à la bonne identification** des pratiques à risque pour l'environnement, des enjeux et des secteurs prioritaires, des éléments environnementaux potentiellement impactant le transfert des pollutions diffuses, des axes permettant une amélioration, des dynamiques locales en place et des solutions envisagées.

A l'issue de la restitution, le prestataire ajustera ces informations et prendra en compte les décisions et remarques qui auront été formulées lors de la présentation.

#### *4.1.5. Enquête auprès des agriculteurs*

L'objectif des enquêtes de terrain est de vérifier ce qui a **réellement lieu sur le territoire**, de déterminer les **marges de manœuvre sur les axes d'amélioration envisagés**, de tester **l'intérêt des exploitants aux solutions envisagées** et de **déceler les blocages** à leur engagement.

Cette enquête sera donc agronomique, sociale et économique.

Les données seront recueillies auprès des agriculteurs par le biais d'un questionnaire qui sera complété par les agriculteurs dans le cadre de réunions organisées un peu partout sur le territoire.

Dans le cadre de conventions avec les DDT 43, 42 et 07<sup>1</sup>, le SICALA sera en mesure d'obtenir une **liste nominative de l'ensemble des exploitations agricoles du territoire avec leurs coordonnées postales**. Ces informations seront utilisées, uniquement dans le cadre de l'étude, pour envoyer les invitations à l'ensemble des exploitants agricoles du territoire afin de les convier à remplir un questionnaire dans le cadre de réunions.

##### **4.1.5.1. Le questionnaire**

Avec l'ensemble des informations récoltées lors des phases précédentes, le prestataire établira un **questionnaire à destination des exploitants agricoles** qui sera validé par le groupe de travail agricole.

Il pourra notamment s'inspirer des questionnaires réalisés dans le cadre de l'étude agricole de 2009 sur le territoire du Haut-Lignon et sur celui de l'étude agricole de 2016 réalisée sur le territoire du contrat territorial du bassin versant de la Borne ainsi que sur les études sur les haies réalisées par Mission Haie-Auvergne et Haute-Loire Biologique sur le bassin versant de la Borne.

Le questionnaire devra permettre de recueillir des informations permettant de :

- **caractériser l'exploitation** (production(s), surface, cheptel, organisation salariale...);
- **déterminer l'impact sur l'environnement** (chargement, surface drainée, terrain en pente, type/quantité des intrants, produits phytosanitaires, antibiotiques, type et capacité de stockage des effluents, devenir des eaux blanches / vertes / brunes, abreuvement, passage à guets...);

1 DDT 42 et 07 sous réserve

- **identifier les pratiques limitant les impacts** (agriculture biologique, rotation, couvert en hiver, mise en place de CIPAN, présence de végétation...);
- **identifier les enjeux** (présence de zones humides, bords de cours d'eau, préconisations particulières...);
- **connaître leurs besoins et leur attentes** (capacité financière, capacité de stockage suffisante, mode et durée de logement, autosuffisance en fourrage, quantité et type achat alimentaire, débouchés suffisants, maladies, parasitismes, surfaces suffisantes...);
- **Évaluer les actions proposées actuellement et par le passé** par l'identification des freins et des levier à leur engagement (méconnaissance, reste à charge trop important, inapproprié...);
- **identifier les leviers** notamment des axes sur lesquels des concessions seraient envisageables (modification des pratiques culturales, aménagement, mise en place de bande enherbée, conversion à l'agriculture biologique...);
- **tester leurs connaissances des pratiques et des moyens mis en place permettant de limiter les impacts** (aides financières et techniques existantes, valeur fertilisante des engrais, besoin des cultures, les plantes indicatrices, analyse du sol et des plantes, fractionnement des apports azotés, CIPAN, le rôle de la végétation et des zones humides, compostage, séparateur de phase à lisier...);
- **tester leurs connaissances de la réglementation** notamment par rapport aux milieux aquatiques (distances minimales à respecter, utilisation de produits phytosanitaires, surfaces de drainage, information contenue sur une étiquette...);
- **connaître leurs démarches et leurs interlocuteurs** (aides perçues, organisation partenariale, démarche qualité, adhésion à une CUMA, conseils extérieurs....)
- **identifier les évolutions à venir** (cessation, remplacement, agrandissement/diminution des surfaces, achat de matériel, investissement dans des bâtiments, engagement...);
- **déterminer l'intéressement aux solutions envisagées et à des thématiques de formations.**

Le questionnaire devra notamment proposer aux agriculteurs de renseigner leur adresse mail afin de pouvoir les contacter par la suite pour :

- les inviter à participer à une réunion de travail sur le choix et les modalités de mise en place des futures actions (cf. 4.2.2);
- faire partie d'une liste de diffusion du SICALA sur la thématique agricole.

Le questionnaire sera ajusté en fonction des informations recueillies et des décisions prises par le groupe de travail.

#### 4.1.5.2. Organisation et animation des réunions

##### 4.1.5.2.1. Choix des localisation

Entre **vingt et trente réunions** seront organisées sur le territoire. Elles seront réparties géographiquement selon la densité des exploitations agricoles concernées et les territoires prioritaires identifiés. Ces lieux seront validés par le groupe de travail.

Les communes choisies seront contactées par le SICALA afin de trouver une salle de réunion adéquate.

#### 4.1.5.2.2. Choix des dates

Les réunions devront avoir lieu en période creuse d'activité agricole afin de toucher le plus grand nombre de gens possible. C'est pourquoi, elles devront se dérouler avant la fonte des neiges aux mois de **janvier et février** 2019, à adapter en fonction du contexte climatique. Les premières réunions auront lieu au nord, où la période d'activité agricole intense et plus précoce, et se poursuivront vers le sud du bassin versant, pour finir sur la zone du Mézenc, la plus tardive.

#### 4.1.5.2.3. Invitations

Dès que la liste des réunions sera arrêtée, un **courrier d'invitation** sera envoyé à l'ensemble des exploitants agricoles recensés dans la liste nominative. A cette étape, le **soutien et l'investissement des acteurs clefs identifiés** seront indispensables pour mobiliser un maximum de personnes.

Avec le courrier, il sera transmis la liste des acteurs clefs référents (*cf.* 4.1.4) dont ils pourront se rapprocher s'ils ont besoin d'informations complémentaires.

Le courrier devra notamment faire apparaître que la participation aux réunions ainsi que l'engagement éventuel pour une amélioration des pratiques et complètement **volontaire**, et insister sur le fait que l'étude n'a **pas de vocation réglementaire** et est une **opportunité** de faire remonter leurs besoins et leurs attentes et d'obtenir des financements et des aides techniques sur un certain nombre de points. Le prestataire devra faire valider le courrier par le SICALA.

Une attention particulière sera portée à l'égard des **exploitants agricoles situés dans les territoires prioritaires** identifiés précédemment afin de les mobiliser un maximum.

Le prestataire détaillera dans son offre la méthode et les ressources qu'il utilisera pour mobiliser les exploitants agricoles.

L'impression des courriers et les frais d'envoi seront pris en charge par le prestataire.

*A noter : En plus des courriers d'invitation, les maires du territoire et les membres du comité de pilotage du CTLV seront informés par le SICALA de la démarche et invités à solliciter les agriculteurs de leur commune. Des articles seront publiés dans les journaux locaux par le SICALA.*

#### 4.1.5.2.4. Préparation des réunions

Une présentation sous forme de diaporama sera réalisée par le prestataire et communiquée deux semaines à l'avance au SICALA pour validation. Elle sera claire et succincte, et sera découpée en trois temps :

- Introduction : Présentation de la démarche, du contrat territorial, des enjeux et des objectifs sur le territoire, du caractère volontaire de l'engagement et de l'opportunité financière et technique de la démarche. Une attention particulière sera faite pour expliquer le **rôle de l'activité agricole dans les problèmes de pollutions diffuses** du territoire afin de faire en sorte que les

exploitants agricoles ne se sentent pas stigmatisés et prennent conscience de l'importance de leur rôle dans la diminution des pollutions diffuses ;

- Support visuel pour aider les agriculteurs à remplir le questionnaire ;
- La troisième partie de la présentation sera diffusée après que les exploitants aient rempli le questionnaire. Elle **traitera notamment des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement** qui permettent de réduire les pollutions. Mais également des pratiques et des conditions environnementales accentuant les risques, du rôles de certains éléments environnementaux permettant de limiter les transferts de pollutions.... Un rappel de la réglementation notamment relative aux milieux aquatiques sera fait. La présentation tentera de lutter contre les préjugés et les stéréotypes, elle pourra s'appuyer sur la présentation concrète d'une exploitation qui utilise des pratiques respectueuses pour l'environnement.

#### 4.1.5.2.5. Animation des réunions

Le prestataire animera les réunions, avec l'aide d'au moins un agent du SICALA. Après l'introduction, les exploitants seront invités à répondre au questionnaire avec l'aide des agents présents. Pour cela, ils pourront s'appuyer sur le diaporama et les agents présents qui s'assureront que les questionnaires sont **correctement remplis** et qui répondront à leurs questions.

Le prestataire rédigera un compte-rendu de chaque réunion et transmettra un recueil de ces compte-rendus aux membres du groupe de travail dans les 2 semaines suivant la dernière réunion.

Il sera important de distinguer :

- les exploitants ayant déjà répondu au questionnaire dans le cadre de l'étude réalisée en 2009 sur le Haut-Lignon ;
- des exploitants n'ayant jamais répondu, qu'ils soient implantés sur le Haut-Lignon ou sur le territoire élargi au Lignon du Velay.

Pour les premiers, il sera notamment intéressant de reprendre les éléments du questionnaire de l'étude de 2009 afin de déterminer les évolutions et de voir si elles peuvent être extrapolées à l'ensemble du territoire.

Le prestataire pourra faire appel à un médiateur en sous traitance, spécialisé dans l'animation et la concertation à condition que celui-ci dispose de connaissances agricoles et environnementales.

Dans ce cas, cette information sera renseignée dans son offre.

Au delà du recueil essentiel des données, il est à noter que cette phase de terrain sera **un moment privilégié** pour sensibiliser les exploitants aux problématiques sur le bassin versant, communiquer sur la démarche de contrat territorial et faire connaître les pratiques permettant de limiter les pollutions diffuses ou encore l'existence de formations sur ce thème.

*A noter : Si les réunions programmées ne réunissent pas suffisamment de personnes, un échantillon représentatif des exploitations agricoles sera sélectionné en fonction de leur activité,*

situation géographique, taille... et validé par le groupe de travail. Des enquêtes seront alors menées lors de visites sur place.

#### 4.1.6. Synthèse, diagnostic et conclusion

Au terme de cette phase, l'ensemble des éléments récoltés sera compilé et analysé afin de répondre aux objectifs énoncés.

Les données récoltées pourront être complétées au besoin grâce à d'autres sources d'information et seront organisées :

- en **base de données** ;
- en **éléments cartographiques** afin de représenter notamment les secteurs prioritaires, les exploitations situées en zone prioritaire, les exploitants ayant répondu au questionnaire et leurs principales caractéristiques, les zones où au contraire il y a un déficit d'information...
- dans un **rapport d'étude**.

Dans son offre, le candidat fera des propositions des informations pour lesquelles il réalisera des représentations cartographiques. Il pourra également joindre des exemples de réalisation cartographique.

A la fin de la première phase, le prestataire **priorisera et localisera les pratiques** représentant le plus de risque pour les milieux naturels et les **pistes d'actions** les plus adéquates sur lesquelles il est possible d'agir.

##### Rendus à ce stade de l'étude :

- ✓ Un **rapport d'étude** intermédiaire ;
- ✓ Une **liste nominative** des exploitants ayant participé aux réunions ;
- ✓ Une **base de données** des informations recueillies dans les questionnaires ;
- ✓ Une (des) **cartographie(s)** reprenant les éléments de la base de données et permettant de représenter les principales caractéristiques des exploitations dont les exploitants ont répondu au questionnaire (filière, cheptel, production...);
- ✓ Un recueil des **compte-rendus** des entretiens et de la réunion avec les acteurs clés.

**2** Une **deuxième restitution sera faite au groupe de travail agricole**. Le prestataire présentera l'étude en réunion pour avis et validation.

Le groupe de travail jugera particulièrement la bonne identification :

- des **pratiques et des pressions** de pollution sur le territoire ;
- des **territoires prioritaires** du territoire et donc des critères de classification de ces zones ;
- des **éléments environnementaux** et leurs critères influençant le transfert de pollution ;
- des **axes** sur lesquelles il est possible de travailler avec les exploitants pour apporter des améliorations ;

- de **pistes de solutions et des pratiques agricoles** plus respectueuses de l'environnement.

Le rapport d'étude sera communiqué 2 semaines avant la présentation aux membres du groupe de travail.

Le prestataire ajustera ces informations et prendra en compte les décisions et remarques qui auront été formulées lors de la présentation.

Le prestataire rédigera un compte-rendu de la réunion qu'il transmettra au groupe de travail dans les 2 semaines suivant la réunion.

## **4.2. PHASE 2 : Détermination des actions à mettre en place et élaboration du programme d'actions**

### *4.2.1. Propositions d'actions*

A l'issue de la phase 1, le prestataire proposera des actions détaillées à mettre en place pour réduire les pollutions diffuses d'origine agricole qui auront été identifiées sur le territoire.

Les solutions doivent viser une **amélioration sur le long terme**.

Les actions devront tenir compte :

- des exigences réglementaires ;
- des préconisations du SDAGE et du SAGE du Lignon du Velay ;
- des spécificités locales, leviers et freins identifiés dans la phase précédente ;
- du contexte du changement climatique ;
- des opportunités d'action (partenariat possible, acteurs moteurs...) ;
- des possibilités d'aides financières des différents partenaires financiers du projet et de leurs exigences.

Pour chaque action le prestataire décrira :

- la nature de l'action, nombre des bénéficiaires et surfaces potentiels, masses d'eau et secteurs concernés ;
- un état initial et les bénéfices attendus ;
- Le coûts de l'action et les aides financières possibles ;
- les indicateurs réalistes d'évaluation de ces actions correspondant aux exigences des financeurs identifiés ;
- les maîtres d'ouvrage de l'action et les partenaires possibles ;
- le lien avec les autres politiques territoriales (Contrat territorial, Contrat vert et bleu, SAGE, SDAGE, SRCE...).

Les actions seront hiérarchisées selon les bénéfices attendus. Les solutions réduisant les solutions à la source seront privilégiées.

Ces propositions de solutions seront transmises pour validation aux membres du groupe de travail.

Les **solutions** proposées devront être **ADAPTÉES, EFFICACES ET INNOVANTES**.

#### *4.2.2. Travail avec les exploitants agricoles et les acteurs clefs*

Les solutions seront soumises au groupe de travail et aux exploitants agricoles volontaires et seront discutées et retravaillées avec eux lors de réunions.

**Trois réunions** seront programmées dont le choix de la date et des lieux seront validés par le groupe de travail.

**Les agriculteurs et les membres du groupe de travail** seront invités par mail (informations recueillies dans le cadre des questionnaires) à participer à la construction des actions en s'inscrivant à au moins une des réunions.

En fonction des inscriptions aux réunions proposées et dans la limite de trois réunion maximum, le nombre et les lieux des réunions pourront être ajustés.

Le prestataire réalisera une présentation sous forme de diaporama afin de présenter les actions qu'il aura retenu. Ce support de présentation sera transmis 2 semaines avant la première réunion aux membres du groupe de travail pour avis et validation.

Pour chaque action, les agriculteurs seront questionnés sur leur volonté de s'engager ou non dans l'action proposée. Il leur sera notamment demandé ce qui les attirent ou au contraire les freinent, les modifications qu'ils souhaiteraient apporter et éventuellement s'ils seraient prêt à aller plus loin.

Le prestataire ajustera les modalités de mise en œuvre des actions en fonction des remarques et propositions qui auront été formulées.

Le prestataire rédigera un compte-rendu de chaque réunion et transmettra un recueil de ces compte-rendus aux membres du groupe de travail dans les 2 semaines suivant la dernière réunion.

Le prestataire pourra faire appel à un médiateur en sous traitance, spécialisé dans l'animation et la concertation à condition que celui-ci dispose de connaissances agricoles et environnementales.

Dans ce cas, cette information sera renseignée dans son offre.

A l'issue de cette étape, le prestataire transmettra la **liste des actions détaillées qui seront mises en place lors du CTLV**.

L'objectif de cette étape est que les actions qui seront proposées aux exploitants agricoles soient **en adéquation avec la réalité des pratiques et du territoire** afin qu'un maximum d'exploitants s'engagent dans ces actions.

#### 4.2.3. *Élaboration du programme d'actions du futur CTLV*

Avec l'ensemble des informations récoltées jusqu'alors, le prestataire **élaborera le programme d'actions** du volet 1 pour les actions relatives à l'activité agricole pour le futur CTLV.

Ce programme d'actions répondra aux exigences de l'AELB relatives aux contrats territoriaux, notamment au travers de la réalisation de **fiches actions**.

Pour chaque action, il sera notamment attendu une **description technique de l'actions et de sa mise en œuvre**, une **estimation financière** ainsi qu'un **plan de financement prévisionnel**. Cette estimation devra prendre en compte les moyens techniques, humains et financiers disponibles.

Rendus à ce stade de l'étude :

- ✓ Un **rapport d'étude final** ;
- ✓ Le **programme d'actions** du futur CT et ses fiches actions ;
- ✓ Un **recueil des compte-rendus** des réunions.

**③ Une troisième restitution sera faite au groupe de travail agricole.** Le prestataire présentera l'étude en réunion pour avis et validation.

Le rapport d'étude sera communiqué 2 semaines avant la présentation aux membres du groupe de travail.

Le prestataire ajustera ces informations et prendra en compte les décisions et remarques qui auront été formulées lors de la présentation.

Le prestataire rédigera un compte-rendu de la réunion qu'il transmettra au groupe de travail dans les 2 semaines suivant la réunion.

### 4.3. **(Option) PHASE 3 : Communication auprès des exploitants agricoles**

#### 4.3.1. *Élaboration de la plaquette de communication du programme d'actions à destination des agriculteurs*

\* Le prestataire réalisera une **plaquette de communication du programme d'actions** d'une à deux pages maximum par action, afin de présenter succinctement et clairement pour chaque action proposée :

- ses caractéristiques ;

- les intérêts et les objectifs pour l'environnement ;
- les apports de l'action pour l'exploitation (financier, fonctionnalité environnementale, une image d'une exploitation utilisant des pratiques bonnes pour la santé, label ?...);
- les engagements obligatoires (rapport annuel à transmettre, visites d'exploitation...);
- la démarche à suivre pour pouvoir bénéficier de l'action.

La prestation comprend la rédaction, la conception graphique et l'impression de la plaquette en **1000 exemplaires**.

Le prestataire fournira un bon à tirer de haute qualité au format PDF mais également le fichier modifiable compatible avec un logiciel libre d'accès.

Le prestataire pourra faire appel à un graphiste professionnel, dans ce cas, cette information sera renseignée dans son offre.

Le prestataire fournira dans son offre des exemples de documents de communication qu'il a réalisés.

#### *4.3.2. Organisation de réunions de présentation des actions retenues qui seront mises en place dans le cadre du CTLV auprès des exploitants agricoles*

##### **4.3.2.1. Invitation aux réunions**

Le prestataire enverra à l'ensemble des agriculteurs de la liste nominative, la plaquette de communication et une invitation pour assister à une réunion de présentation des actions qui seront mises en place dans le cadre du futur CTLV. L'impression des courriers et les frais d'envoi seront pris en charge par le prestataire.

**Les acteurs clefs seront à nouveau sollicités à cette étape afin de mobiliser un maximum d'exploitants.**

Afin de pouvoir estimer le nombre de réunions, la taille de la salle pour les accueillir et les lieux où se dérouleront les réunions, il sera demandé aux exploitants de se positionner sur leur intention d'assister à une réunion.

Il pourra être envisagé une réponse par sondage sur un site Internet afin de faciliter les retours en précisant les dates et lieux préférentiels.

Un maximum de 6 réunions de présentation sera organisée.

Une attention particulière sera portée aux exploitants qui ne se seront pas manifestés jusqu'alors.

En l'absence de réponse de leur part, le prestataire réalisera des relances téléphoniques auprès de ces agriculteurs pour leur expliquer la démarche et l'intérêt des actions.

*A noter :* En plus des courriers d'invitation, les maires du territoire et les membres du comité de pilotage du CTHL seront informés par le SICALA de la démarche et invités à solliciter les agriculteurs de leur commune. Des articles seront publiés dans les journaux locaux par le SICALA.

#### 4.3.2.2. Détermination du nombre de réunions, du choix des dates et de leur localisation

En fonction du nombre de réponses positives et des lieux géographiques préférés, le groupe de travail déterminera le nombre de réunions et leur répartition géographique sur le territoire. Le SICALA contactera les communes retenues afin de trouver une salle de réunion adéquate.

Les réunions devront avoir lieu en période creuse d'activité agricole afin de toucher le plus grand nombre de gens possible. Elles se dérouleront après le pic d'activité au environ de **août 2019** (à adapter en fonction des conditions climatiques) ou en **janvier et février 2020**, avant la fonte des neiges en débutant par le nord du territoire pour finir au sud.

#### 4.3.2.3. Animation des réunions

Le prestataire animera les réunions, cette étape sera essentielle pour convaincre un maximum d'exploitants de s'engager dans les actions proposées. Le prestataire devra faire preuve de **capacité d'écoute, de concertation et de persuasion**.

Ces réunions se dérouleront avec la présence d'un agent SICALA.

A l'issue des réunions, il sera demandé aux exploitants de remplir un questionnaire dans lequel il **inscriront les actions pour lesquelles ils sont intéressés**.

## 5. Rendus de l'étude

Les prestataires fourniront l'ensemble des éléments de l'étude sous format papier et/ou numérique dans des formats compatibles avec des logiciels libre d'accès.

A l'issue de chaque étape, le prestataire transmettra par voie informatique les rendus attendus afin que les membres du groupe de travail puissent en prendre connaissance et donner leur avis. Le prestataire ajustera les documents et sa méthodologie en fonction des retours du groupe de travail.

Il sera notamment attendu :

- un rapport d'étude (et ses versions intermédiaires aux moments convenus) ;
- un programme d'actions et ses fiches actions du volet agricole du futur CTLV ;
- une plaquette de communication du programme d'actions (option) ;
- une base de données des informations recueillies dans les questionnaires ;
- une cartographie des territoires prioritaires ;
- une ou plusieurs cartographie(s) décrivant les exploitations agricoles du territoire ayant répondu au questionnaire et représentant notamment leur filière, leur emprise foncière

- (par possession ou exploitation), la taille du cheptel et toutes autres informations utiles représentant les caractéristiques de ces exploitations ;
- une liste nominative avec les coordonnées des exploitants agricoles sur le territoire et qui précisera notamment :
  - ⇒ les exploitants volontaires pour s'engager dans une action dont celle-ci sera précisée ;
  - ⇒ les exploitations situées en territoire prioritaire ;
- un recueil des comptes-rendus des réunions et entretiens.

Le rapport devra contenir toutes les informations nécessaires à la compréhension de la démarche. Une attention particulière sera portée à la clarté des documents et à l'argumentation des propos. L'étude devra pouvoir être utilisée comme moyen de communication. Le rapport devra être illustré par des cartographies, des schémas, des graphiques, des photographies... et les propos seront accompagnés de références bibliographiques.

Les prestataires transmettront à la fin de leur travail 3 CD-Rom qui devront contenir les éléments cités ci-dessus au format suivant :

- l'ensemble des documents texte au format modifiable et PDF ;
- les données brutes, listes nominatives et données issus du questionnaire, dans un tableur ;
- la plaquettes de communication au format modifiable et PDF de haute qualité ;
- l'ensemble des données cartographiques nécessaires à la lecture et à la modification des cartes (format shapefile ou compatible avec QGis) - ces fichiers devront être organisés et accompagnés d'un plan des données au format texte ;
- un dossier de photographies pour lesquelles il sera précisé le lieu et la date de prise de vue ;

D'un manière générale, toutes les données utilisées pour l'étude devront être transmises au SICALA et les formats devront être compatible avec des logiciels libre d'accès notamment le pack Office et Qgis.

Le rapport d'étude sera transmis en version papier en 3 exemplaires.

L'ensemble des documents devront faire apparaître les logos, dénominations du maître d'ouvrage et des partenaires techniques et financiers.

## 6. Composition du groupe de travail et réunions

Le maître d'ouvrage, ses partenaires techniques et financiers ainsi que des exploitants agricoles volontaires constituent le groupe de travail qui pilotera cette étude. Ce groupe pourra évoluer au cours de l'étude et notamment s'enrichir de membres présents sur le territoire élargi du futur CTLV. Il sera composé de :

- Représentants du maître d'ouvrage : Vice-président, directeur, chargée de mission ;
- Représentants des partenaires financiers actuels et potentiels pour les futures actions : Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil Départemental de Haute-Loire ; Conseil Régionale

Auvergne Rhône-alpes ; la communauté d'agglomération de Saint Étienne Métropole ; les collectivités territoriales ;

- Représentants des partenaires techniques actuels et potentiels : CA 43, 42 et 07 , DDT 43, 42 et 07, DRAF Auvergne-Rhône-Alpes, DDASS 43, AFB, Haute-Loire Biologique, Mission Haie Auvergne, CBNMC, SOS Loire Vivante, Terres de Liens, vétérinaires
- Des exploitants agricoles volontaires représentant des différentes filières

Il sera organisé des réunions du groupe de travail pour :

- Discuter des divers choix stratégiques ;
- Valider les détails des démarches ou méthodes du prestataire avant leurs mises en œuvre ;
- Valider les résultats des analyses et des avis promulgués ;
- Valider les documents avant leur rendu.

Au sein de ces réunions, le groupe de travail pourra, sous réserve de l'avis du maître d'ouvrage, s'opposer à certains détails, demander des précisions, changer des éléments, ou en proposer d'autres.

Il est à prévoir un minimum de 5 réunions durant l'étude :

- Réunion de **lancement** avec présentation de la méthodologie envisagée par le prestataire ;
- Réunion intermédiaire **avant la phase d'enquête auprès des agriculteurs** pour présenter l'étude, les pistes d'actions et la méthodologie envisagée par le prestataire pour la suite de l'étude ;
- Réunion de **validation de la phase 1** et présentation de la méthodologie envisagée par le prestataire pour la phase 2 ;
- Réunion de **validation de la phase 2** et présentation de la méthodologie envisagée par le prestataire pour la phase 3 ;
- Réunion de **restitution finale** des résultats devant le comité de pilotage du CTLV

Pour que le pilotage se déroule correctement, il conviendra donc que le prestataire informe très régulièrement le maître d'ouvrage de l'avancement de l'étude.

Le prestataire sera responsable de l'organisation de ces réunions. Il fera parvenir l'ensemble des documents de travail (rapports provisoires, éléments nécessitant la validation, documents...) au minimum 2 semaines avant la réunion, date fixée conjointement par les prestataires et le maître d'ouvrage. Le prestataire aura en charge **la rédaction des compte-rendus des réunions** qu'il fera parvenir aux membres du groupe de travail au plus tard deux semaines après la réunion. Les compte-rendus ne seront définitifs qu'après intégration des remarques des membres du groupe de travail et validation du maître d'ouvrage.

## 7. Délais

Le délais global d'exécution du marché ne devra pas excéder **9 mois si l'option de la phase 3 n'est pas retenue** ou **11 mois en cas de réalisation de l'option**. La date de lancement de chaque prestation sera fixée par ordre de service de début de prestation.

Si l'option est retenue la prestation sera découper en 9 mois puis 2 mois à compter des dates fixées par ordre de service.

Les candidats transmettront un calendrier prévisionnel détaillé des différentes étapes de la mise en œuvre du marché, la condition étant que les rencontres avec les agriculteurs se déroulent durant les mois de **janvier et février et/ou août** (modulable en fonction des conditions climatiques de l'année en cours).

## 8. Compétences requises

La prestation requiert avant tout de fortes **connaissances agronomique, environnementale** et de fortes **compétences en animation, concertation et de conviction**.

L'équipe constituée pour la réalisation de l'étude devra impérativement avoir :

- une bonne connaissance du monde agricole et plus spécifiquement des systèmes de production de moyenne montagne (élevage bovin et lait, culture fourragère et céréalière, prairies) ;
- une bonne connaissance environnementale et notamment des facteurs environnementaux impliqués dans les transferts et le stockages des pollutions diffuses ;
- une bonne connaissance des pratiques agricoles, matériels agricoles, des outils contractuels et réglementaires.... permettant de réduire l'impact sur l'environnement ;
- une capacité avérée à se procurer les données agricoles du territoire ;
- une capacité avérée à pouvoir mobiliser les exploitants agricoles ;
- une expérience avérée d'actions de communication, de conseils et de sensibilisation des exploitants agricoles aux problématiques environnementales ;
- une capacité avérée de conviction, de concertation et d'animation ;
- une capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction.

Les champs thématiques des investigations à engager sont d'ordre technique, social, économique, organisationnel et juridique.

**L'équipe de projet constituée pour la réalisation de cette étude devra être présentée dans l'offre pour évaluer les moyens engagés par le prestataire pour la réalisation de l'étude.**

## 9. Présentation technique de l'offre

L'offre sera composée d'un mémoire technique, des exemples de réalisation de prestations similaires et les résultats obtenus, de productions de documents de communication, des Curriculum Vitae des personnes prévues dans l'équipe de projet.

Il sera précisé dans l'offre les méthodes et moyens utilisés pour :

- le recueil et la production de données dans les délais prévus au calendrier ;
- mobiliser les exploitants agricoles pour participer à la démarche ;
- apporter une dimension novatrice dans la définition des actions à mettre en place ;
- inciter les exploitants à s'engager dans les actions prévues au programme d'actions.

**Toute production ou acquisition de données à titre onéreux devra être inclus à l'offre.** Ne pourra faire l'objet d'un avenant au présent marché, qu'une demande imprévisible et indispensable à la poursuite des objectifs de la présente étude.

Une attention particulière sera portée sur les candidatures concernant les éléments suivants :

- Qualité de la prestation, moyens mis en œuvre, méthodologie et notamment de la capacité de la personne en charge de l'animation à être un interlocuteur essentiel à l'appropriation et à l'engagement des agriculteurs dans les actions proposée ;
- Prix de la prestation ;
- Délais de réalisation et leur garantie.

Dans leur offre les candidats détailleront précisément les coûts forfaitaires et unitaires des différentes prestations et notamment de l'animation ou de la participation aux réunions.